



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf Janvier à 21 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu-habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé :

Absent : Siegfried JAEGER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 14

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-094 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente de la commune et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-002 du 24 mars 2015 le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 197 500,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-026 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Le Maire précise que le coût estimatif de l'opération a été réévalué pour un montant de 265 400.00€ HT soit 318 480.00€ TTC suite aux nombreux travaux de rénovation supplémentaires et de l'aménagement extérieur.

Le Maire précise au Conseil Municipal que la demande de subvention auprès de l'Etat n'a pas abouti et que 100 000.00€ ont été accordés par le Conseil Départemental du Var.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Régional P.A.C.A. dans le cadre de la compétence culture.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant de 265 400.00€ HT soit 318 480.00€ TTC,
- DEMANDE la subvention la plus large possible au Conseil Régional P.A.C.A.,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,
- PRECISE que les crédits seront ouverts au budget primitif 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

